



COMPTE RENDU DE REUNION
TRAVAUX D'EXTENSION DU PORT DE GUIDEL
SAMEDI 26 JUILLET 2014

Participants :

- M. François AUBERTIN, Maire de Guidel
- M. Laurent BONO, Laïta Location
- M. Thomas CHIRON, Direction Urbanisme Opérationnel, Lorient Agglomération
- M. Pascal CORMIER, Adjoint aux associations
- M. Joël DANIEL, 1er Adjoint, Environnement
- M. Jean-François DIGOIN, Représentant des plaisanciers
- M. Jacques GREVES, Adjoint aux sports
- M. Patrick GUILBAUDEAU, Conseiller
- M. Daniel GUILLERME, Adjoint aux Travaux
- M. Robert HENAULT, Conseiller
- M. Jean-Claude LAQUILLE, plaisancier SIVU
- M. Yann LE CAËR, Représentant des plaisanciers
- M. Philippe LE FRANC, Président Amicale des plaisanciers
- M. Jean-Jacques MARTEIL, Président du SIVU
- M. Briec MORIN, Directeur ports - Sellor
- Mme Caroline PECCHIA, Conseillère
- Mme Dominique RENOUF, Conseillère
- M. Jean-Charles SAGNET, Centre Franco-Allemand
- M. William VILAIN, Port de Guidel - Sellor

Préambule

Suite à l'enquête publique du 14 janvier 2013 au 15 février 2013, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 21 mars 2013. Il a émis un avis favorable avec deux réserves concernant la période de dragage ainsi que sur des plants de renouée maritime localisés au nord de la concession portuaire. Lorient Agglomération a lancé un appel d'offre pour deux lots de Marchés de Travaux (génie civil et pontons). Ces 2 lots ont été notifiés fin juillet 2014 aux entreprises EMCC pour le génie civil et Métalu pour les pontons.

PRESENTATION DU PHASAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION PAR THOMAS CHIRON (LORIENT AGGLOMERATION)

Projection diaporama (joint au compte rendu).

Un planning des travaux est présenté à l'ensemble des participants.

1. Planification des travaux d'extension du port de Guidel

- Déplacement des pieds de renouée maritime (octobre 2014)
- Début des travaux (novembre 2014)
- Période de dragage (décembre 2014 à fin février 2015)
- Livraison du port (juillet 2015)

A l'issue de cette présentation, Yann Le Caër demande si le planning sera serré et donc difficile à tenir pour une livraison des pontons début juillet.

Thomas Chiron précise que ce délai semble cohérent avec l'ampleur des travaux à réaliser. Il indique que l'entreprise EMCC, qui a été retenue pour les travaux de génie civil, a proposé un planning de réalisation raisonnable, en rapport avec l'évaluation des services de Lorient Agglomération et de son maître d'oeuvre. Il signale également que l'entreprise retenue propose une réalisation sans sous-traitance, ce qui limite les risques de retards.

Robert Henault pose la question d'un éventuel retard des travaux en fonction des conditions météorologiques.

Thomas Chiron répond qu'il faut souhaiter que l'hiver prochain ne soit pas semblable à l'hiver dernier mais rappelle que la zone de travaux se situe dans la zone naturellement protégée de l'embouchure de la Laïta. Il indique que la période de dragage est autorisée uniquement entre décembre et fin février. A ce sujet, il précise que le dragage sera réalisé par refoulement hydraulique pour lequel d'importants moyens de suivi seront mis en œuvre : relevés bathymétriques tous les quinze jours pour le chenal, mesures de turbidité de l'eau quatre fois par jour, suivi géomorphologique des bancs de sables situés à l'embouchure notamment.

M. le Maire demande quel est le coût des travaux pour les deux lots.

Thomas Chiron indique que le lot n°1 (Génie Civil) représente un montant de 2,94 millions d'€ HTVA et que le lot n°2 (pontons) est de 450 k€ HTVA, soit un total d'environ 3,5 millions € HTVA.

2. Déplacement des bateaux pendant les travaux (Automne 2014 /Début été 2015)

Ports de la Sellor

- Kernével
- Lorient
- Port-Louis
- Port à sec

Philippe Le Franc et Yann Le Caër posent la question du déplacement des bateaux pendant la durée des travaux.

Brieuc Morin et William Vilain expliquent que la Sellor gère 7 ports de plaisance dont le port de Guidel et qu'il sera proposé à l'ensemble des plaisanciers du port la possibilité d'occuper un poste dans l'un des autres ports de la Sellor, excepté le port de la BSM qui est réservé aux professionnels. Par conséquent, des emplacements seront gardés dans les ports de Kernével, Lorient, Port-Louis, Gâvres ainsi qu'au port à sec de la Base de sous-marins pour accueillir les plaisanciers de Guidel pendant la période de travaux.

Jean-Charles Sagnet demande s'il est possible d'obtenir des mouillages pour amarrer les quatre caravelles du centre franco-allemand à partir d'avril 2015 jusqu'à la livraison du port. En effet, l'activité voile du centre franco-allemand s'étend d'avril à fin octobre chaque année.

William Vilain répond que des mouillages proches du port seront destinés à accueillir les caravelles comme les bateaux des professionnels (SSP et Laïta location).

3. Programmation des travaux d'aménagement terrestre

Le phasage prévisionnel des aménagements terrestres est le suivant :

- a. Aire de carénage (2016)
- b. Réaménagement des terre-pleins (2016-2017)

Yann Le Caër demande quand l'aire de carénage sera opérationnelle sur le port de Guidel.

Thomas Chiron explique qu'en 2014-2015, seuls les travaux maritimes d'extension du port auront lieu. L'an prochain, des études seront lancées pour le dimensionnement et l'équipement nécessaire à l'aire de carénage. D'autre part, d'un point de vue budgétaire, il convient de programmer la construction de l'aire de carénage courant 2016 (phasage prévisionnel).

QUESTIONS DIVERSES

Tarifs

Jean-Jacques Marteil et Yann Le Caër posent la question de la hausse tarifaire après livraison des pontons, à la fin des travaux d'extension.

Brieuc Morin explique qu'il est prématuré d'évoquer ce sujet, il convient d'attendre le mois de septembre afin que Lorient Agglomération et la Sellor définissent les conditions d'exploitation du port agrandi. La réévaluation tarifaire s'appuiera sur la livraison d'un port neuf, dragué et offrant un meilleur confort aux usagers. Brieuc Morin indique qu'il sera tenu compte de la situation spécifique du port de Guidel par rapport à un port comme Kernével par exemple.

Monsieur le Maire souligne que cela fait 11 ans que l'agglomération supporte des coûts d'entretien (dragage notamment) élevés sur ce port et que des comptes en déséquilibre financier sont présentés par l'exploitant.

Les tarifs, malgré cela, ont été maintenus à un niveau bas. Il indique que l'agglomération devra prendre en compte le nouvel équipement et la réalité des coûts du port pour réajuster les tarifs.

Accès

Jean Charles Sagnet demande si les locaux de la capitainerie et la parcelle au nord du port seront toujours accessibles pendant les travaux.

Thomas Chiron répond qu'il sera nécessaire de garder un passage, qui sera défini avec l'entreprise, pour conserver un accès à la zone située au nord. En effet, l'emprise du chantier sera concentrée sur le parking en stabilisé (au nord). De ce fait, l'autre partie du terre-plein restera accessible avec probablement quelques perturbations par moments.

Jean-Charles Sagnet demande si l'accès à la cale de mise à l'eau sera maintenu pendant les travaux.

Thomas Chiron indique que l'accès sera toujours possible mais que par périodes, les entreprises devront le condamner temporairement en fonction des travaux.

Laurent Bono demande si les activités professionnelles pourront se poursuivre au printemps 2015 et dans quelles conditions. Il demande également où seront situés les locaux professionnels.

Thomas Chiron explique qu'il est encore trop tôt pour définir les zones d'implantation des locaux professionnels pendant les travaux car peu d'échanges ont eu lieu avec l'entreprise de génie civil qui définira les besoins d'espace nécessaire aux travaux. Concernant les implantations définitives de ces locaux, un aménagement terrestre sera lancé sur la période 2016-2017, après constitution d'un groupe de travail composé de Lorient Agglomération, de la Sellor, de la commune de Guidel et de professionnels.